







صندوق الإيداع والتدبير  
+٠٣٥٤٤٢+ | ٠٥٥٥٥ ٨ ٠٥٤٤٨٨٨  
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

قطاع الادخار والادخار والادخار  
٠٤٤٤٨٨٨ \_ ٠٥٥٥٥ ٨  
BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE

## CHARTRE DE BON USAGE DES E-SERVICES

### Objectifs

La présente charte définit les conditions d'utilisation des e-services de la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG, en charge de la CNRA et du RCAR, conformément aux lois et règlements en vigueur. Elle s'inscrit dans le cadre du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) de la Branche, mis en œuvre conformément à la norme ISO/IEC 27001 :2022 ainsi qu'aux exigences de la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI), prise en application de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité.

Elle précise les droits et obligations des adhérents utilisateurs des E-services de la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG. Elle rappelle également les responsabilités de l'administrateur désigné ainsi que les règles encadrant son usage des dits E-services, afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations produites, traitées ou conservées au sein de la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG.

### Domaine d'application

La présente charte s'applique aux différents services offerts aux adhérents et qui sont implémentés au niveau de l'espace sécurisé « Employeur » du site web [www.rcar.ma](http://www.rcar.ma) et de l'espace sécurisé « Retraites / RECORE » du site web [www.cnra.ma](http://www.cnra.ma).

Les services concernés sont :

- E-Affiliation
- E-Déclaration
- E-Versement
- E-Liquidation

### Utilisateurs concernés

La présente charte s'applique aux utilisateurs de l'espace « Employeur » du site web du RCAR et de l'espace « Retraites /RECORE » du site web de la CNRA, ainsi que les E-services implémentés, dont notamment l'Administrateur (Collaborateur désigné par l'adhérent).

## Règles générales

- Tout départ ou réaffectation de l'administrateur doit immédiatement donner lieu à l'envoi d'une nouvelle demande d'accès dûment renseignée par les informations relatives à la nouvelle personne désignée, signée et cachetée et envoyée par l'adhérent à la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG pour la modification de l'accès à la plateforme des E-services et ce, en plus de l'Engagement de l'Administrateur ainsi que la charte de bon usage des E-service dûment signés par le nouvel administrateur désigné et cacheté par l'employeur.
- L'accès à la plateforme des e-services est soumis à un mécanisme d'authentification multi-facteur (MFA), dont l'utilisation est obligatoire.
- Les identifiants d'accès sont strictement personnels et ne doivent en aucun cas être partagés.
- Les mots de passe constituent une mesure de sécurité essentielle destinée à prévenir toute utilisation frauduleuse ou abusive.
- À ce titre, l'utilisateur s'engage à :
  - Changer son mot de passe après la première connexion, et utiliser un mot de passe robuste conforme aux exigences de sécurité définies par la Branche (minimum 12 caractères, incluant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux, sans lien avec des informations personnelles) ;
  - Ne pas réutiliser un mot de passe utilisé sur d'autres services ;
  - Ne jamais communiquer ses identifiants à un tiers ;
  - Modifier immédiatement son mot de passe en cas de suspicion de compromission.
- L'utilisateur doit :
  - Garder strictement confidentiels ses identifiants ;
  - Ne pas contourner les mécanismes de contrôle d'accès.
- Toute tentative d'accès à des services ou données non autorisés est strictement interdite.
- Les niveaux d'accès ouverts à l'utilisateur sont définis en fonction de la mission qui lui est confiée. La sécurité des systèmes d'information mis à sa disposition lui impose de garder strictement confidentiel son code d'accès et ne pas le dévoiler à un tiers ;
- La Branche Épargne-Prévoyance de la CDG informe l'utilisateur que la plateforme des E-services peut donner lieu à une surveillance et un contrôle à des fins statistiques, de traçabilité réglementaire ou fonctionnelle, d'optimisation, de sécurité ou de détection des abus.
- Sauf autorisation explicite, toute tentative d'accès à des informations détenues par d'autres utilisateurs est considérée comme illicite.
- Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour garantir leur confidentialité, intégrité et disponibilité, conformément à la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel et aux exigences de la DNSSI v2 ainsi que les exigences de la norme ISO27001 :2022.
- L'utilisateur s'engage à ne pas exporter, extraire ou diffuser des données sans autorisation. Tout utilisateur est tenu de respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en particulier celles relatives :
  - Aux droits de propriété intellectuelle ;
  - À la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
  - Aux infractions concernant les systèmes de traitement automatisé des données ;
  - À l'échange électronique de données juridiques.
- L'adhérent s'engage à ne porter atteinte :
  - Ni à l'intégrité des e-services ;
  - Ni à la disponibilité des services ;
  - Ni à la confidentialité des données manipulées.
- L'utilisateur doit signaler sans délai :
  - Toute suspicion de compromission de son compte ;
  - Toute anomalie de sécurité constatée ;
  - Toute fuite ou tentative d'accès non autorisé.

## Engagement de l'adhérent

L'adhérent en tant que personne morale, s'engage à respecter les principes et règles exposés dans la présente charte en la signant et la retournant en plus de la « DEMANDE D'UTILISATION DES E-SERVICES » signée et cachetée par la personne habilitée représentant l'adhérent.

## Engagement de l'Administrateur

L'Administrateur est le collaborateur désigné par l'adhérent, ayant le profil pour créer les comptes des utilisateurs des E-services.

Il s'engage :

- À respecter les principes et règles exposés dans la présente charte en la signant et la retournant en plus de « L'ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATEUR » signé par ses soins et cacheté par l'adhérent ;
- D'informer les personnes désignées pour utiliser les E-services de la présente charte de bon usage ;
- D'avoir la responsabilité sur les personnes désignées par rapport au respect des consignes et règles de sécurité citées dans la présente charte.
- D'informer la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG de tout incident ou vulnérabilité susceptible d'impacter la sécurité des informations traitées au niveau des espaces concernés.

Tout accès aux E-services en question ne pourra être accordé sans la signature préalable des engagements précités.

## Acceptation de la charte

Je soussigné(e) Mme/M. ....  
.....

En ma qualité d'Administrateur désigné par l'adhérent.

Je m'engage à respecter les règles et consignes de sécurité de l'information citées dans la Charte de Bon Usage des E-services de la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG, dont je déclare avoir pris connaissance et compris le contenu.

Fait à ....., le .....

**Cachet de l'adhérent**

**Signature de l'Administrateur**